

Description du prix

Le concours pour le prix du meilleur ouvrage de l'ACDS est ouvert aux ouvrages de tous les domaines de, et de toutes les approches à, la littérature en droit et société.

L'objectif du prix est d'offrir une reconnaissance aux travaux récents et remarquables au sein de la littérature en droit et société au Canada ou écrits par des auteur-e-s canadien-ne-s.

Les nominations provenant de tous aspects de ce champ sont acceptées, et peuvent inclure des premiers ouvrages de jeunes chercheur-se-s autant que des ouvrages constituant la culmination de longues carrières en recherche et publication en droit et société. Il est possible de se nommer soi-même.

Les monographies ainsi que les ouvrages collectifs sont acceptés, tout comme le sont des ouvrages publiés par des maisons d'édition canadiennes ou internationales. Le(s) gagnant-e(s) recevra ou recevront un certificat officiel d'attestation du prix reçu ainsi qu'un abonnement d'un an à l'Association canadienne droit et société.

Les éléments suivants sont requis pour une nomination :

- Un seul ouvrage à auteur unique au courant d'une même année est accepté. Deux ouvrages provenant du ou de la même auteur-e seront acceptés si l'un ou les deux ouvrages sont co-rédigés.
- Les ouvrages doivent être publiés en français, en anglais, ou constituer des traductions anglaises ou françaises de l'ouvrage original.
- Les ouvrages soumis doivent avoir pour date de publication une date de l'année civile précédant l'année de remise du prix.
- Les épreuves ne sont pas acceptées.
- Une lettre de soutien écrite par la personne nominant l'ouvrage, incluant un résumé de l'ouvrage, doit accompagner la candidature.

- Tous les documents de soutien doivent être soumis en français ou en anglais, et être sous format .doc, .rtf, ou .pdf.
- Les copies de l'ouvrage doivent être envoyées directement à la présidence du Comité du meilleur ouvrage. **Une adresse sera fournie suite à la soumission de la nomination.**

Les membres du comité vivent potentiellement dans d'autres pays. Veuillez considérer cela en prévision des délais de livraison. Le prix sera remis au colloque annuel de l'ACDS, en mai ou juin de l'année suivant la publication des ouvrages admissibles. **Pour les livres d'être considérés pour le prix, le cachet de la poste doit faire foi d'un envoi avant le ou du 15 février et les livres doivent être reçus pour le 1 mars.**